

VILLE DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Jeudi 17 Décembre 2015

Nombre de Conseillers : 33

En exercice : 33

Présents ou représentés : 32

Nombre de votants : 26

Le Jeudi 17 décembre 2015, le conseil municipal de la commune de Ramonville Saint-Agne s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale et affichage du 11 décembre 2015, sous la présidence de Monsieur Christophe LUBAC, Maire.

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, **Monsieur Pablo ARCE** est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Numéro

2015/DEC/126

Membres présents :

M. Ch. LUBAC, Mme Cl. FAIVRE, M. P. ARCE, M. G. ROZENKNOP, Mme M-P. DOSTE, M. J-B. CHEVALLIER, Mme P. MATON, M. A. CLEMENT, M. P-Y. SCHANEN, Mme M-P. GLEIZES, Mme M-A. SCANO, M. E. JAECK, M. J-L. PALÉVODY, Mme Cl. GRIET, M. B. PASSERIEU, Mme V. BLANSTIER, M. P. BROT, M. M. CHARLIER, Mme A. POL, M. Fr. MERELLE, M. H. AREVALO, M. J-P. PERICAUD et Mme L. TACHOIRES.

Point de l'ordre du jour

13

Membres excusés et représentés par pouvoir :

Mme Cl. GEORGELIN donné procuration à M. Ch. LUBAC
Mme V. LETARD a donné procuration à Mme M-P. DOSTE
M. J. DAHAN a donné procuration à Mme Cl. FAIVRE
M. A. CARRAL a donné procuration à M. J-L. PALEVODY
Mme G. BAUX a donné procuration à Mme Cl. GRIET
Mme M. CABAU a donné procuration à M. P. BROT
M. Fr. ESCANDE a donné procuration à M. M. CHARLIER
Mme Ch. ARRIGHI a donné procuration à Mme L. TACHOIRES
M. S. ROSTAN a donné procuration à M. B. PASSERIEU

OBJET

**DÉCISION MODIFICATIVE
N°2/2015 – BUDGET
PRINCIPAL**

Membre excusé et absent

Mlle D. NSIMBA LUMPUNI

RAPPORTEUR

M. LE MAIRE

Exposé des motifs

Monsieur LE MAIRE proposé au Conseil Municipal de voter une décision modificative n°2 concernant le budget Principal

1 / Complément du financement des travaux liés à l'ouverture du 5^{ème} groupe scolaire

SECTION D'INVESTISSEMENT

Crédits déduits en dépenses :

| Chapitre | Nature | Libellé | Montant |
|----------|--------|--------------------------|----------------|
| 21 | 21531 | Réseau d'adduction d'eau | 9 400.00 euros |

Rendu exécutoire compte-tenu de :
La transmission en Préfecture le : 21/12/2015
L'affichage en mairie le : 21/12/2015
La notification le : 21/12/2015

Le Maire
Christophe LUBAC

Crédits supplémentaires en dépenses

Les crédits sont votés au niveau de l'opération comptable M14 suivante :

1401 - Travaux Ecole Jean Jaurés

| Opération | Nature | Libellé | Montant |
|-----------|--------|----------------------------------------------------------------------|----------------|
| 1401 | 2135 | Installations générales, agencements, aménagements des constructions | 9 400.00 euros |

2/ Intégration dans l'actif d'une parcelle Copropriété « le spatial », avenue Tolosane.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses :

| Chapitre | Nature | Libellé | Montant |
|----------|--------|----------------------------------------------------|----------------|
| 041 | 2111 | Entrée immobilisations acquise à l'euro symbolique | 1 875.00 euros |

Recettes :

| Chapitre | Nature | Libellé | Montant |
|----------|--------|----------------------------------------------------|----------------|
| 041 | 1328 | Entrée immobilisations acquise à l'euro symbolique | 1 875.00 euros |

Décision

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur LE MAIRE et après en avoir délibéré par **26 Voix POUR et 6 ABSTENTIONS** (M. BROT, M. CHARLIER, M. POL, M. MERELLE et par procuration Mme CABAU et M. ESCANDE) :

- **VOTE** la décision modificative n°2 du Budget Principal.

*Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures*

Le Maire
Christophe LUBAC

Date la signature : 18/12/2015
Nom du signataire : Christophe LUBAC